

Concours photos des jeunes apiculteurs de l'enseignement agricole

« *Apprendre et enseigner l'apiculture* »



Crédits photos : Julie Chapolard, Clara Hiel, Stehen Fleming, Bergerie nationale.

Article 1 – Objectifs et organisateur

Le plan national « Enseigner à produire autrement 2 » fixe entre autres les orientations suivantes pour l'enseignement agricole :

- Encourager la parole et l'initiative des apprenants sur les questions des transitions et de l'agro-écologie (Action 1)
- Développer la participation active des apprenants dans la construction et la conduite de projets (Actions 1.3)

Le département Agricultures et Transitions de la Bergerie nationale organise dans ce cadre un concours photo pour répondre aux objectifs suivants :

1. Mettre en image et valoriser les activités en lien avec l'apiculture dans l'enseignement agricole.
2. Initier en établissement et au niveau national une dynamique d'échange et de projet autour de ces activités
3. Renforcer l'implication des communautés éducatives concernées dans des démarches de projet transdisciplinaires.

Article 2 – Qui peut participer ?

Le concours est ouvert à toute personne physique apprenant ou travaillant dans un établissement de l'enseignement agricole public.

Les candidatures se répartiront en deux catégories :

- **Catégorie 1** : Apprenants
- **Catégorie 2** : Enseignants, formateurs et autres personnels

Chaque établissement peut présenter jusqu'à huit candidatures par catégorie.

Les participants peuvent constituer des groupes de plusieurs personnes pour candidater.

Article 3 – Thème et critères de sélection

Les photos devront être en lien avec le thème : **« Apprendre et enseigner l'apiculture »**

Le jury sera attentif aux critères suivants :

- Pertinence et originalité du message photographique
- Qualité esthétique et graphique de la photo
- Nombre de « like » obtenu lors de la publication sur Facebook

Article 4 – Lots à gagner

Pour chaque catégorie, le fournisseur de matériel apicole NATURAPI offrira au gagnant :

- 1^{er} prix : 1 [Pack ruche Dadant 10 BASIS NATURECO](#)
- 2^{ème} prix : 2 [Enfumeur inox 100mm ONETOBEE](#)
- 3^{ème} prix : 3 [Lève-cadres américain INOX NATURAPI](#)

Les prix ne pourront pas faire l'objet d'une contrepartie en espèces, ni de quelque nature que ce soit et sont non cessibles.

Article 5 – Comment participer ?

Les participants devront s'inscrire au concours en envoyant entre le 1 mars et le 15 avril 2021 un mail formulant leur intention d'y participer. Ils préciseront le mode de participation envisagé (catégorie 1 et/ou 2, candidature en équipe ou individuelle)

Les participants devront ensuite envoyer avant le 31 mai 2021 par mail une photographie prise par leur soin dans le cadre de leurs activités pédagogiques apicoles en établissement au cours du printemps 2021. Un titre devra être donné à la photo pour aider à sa compréhension et lui donner du sens.

Les participants devront indiquer :

- En objet du mail : « Concours photos jeunes apiculteurs »
- Dans le corps du message : nom(s), prénom(s) et établissement de la candidature ainsi que des éléments de contexte (classe concernés, activités en cours)
- En pièce jointe : la photo, les autorisations de droit à l'image (si besoin),

Tous ces mails seront à envoyer à l'adresse suivante : jean-xavier.saint-guily@bergerie-nationale.fr

Les photos sont attendues en fichier .jpeg au format 3/4 avec une résolution minimum de 2480 x 3508 pixels et une taille maximum de 15 Mo. Pour conserver leur qualité les photos de doivent pas avoir été compressées.

Article 6 – Aspects juridiques

Les photographies envoyées devront être libres de droit.

Dans le cas où la photo présente des personnes qui seraient reconnaissables, le participant devra avoir obtenu l'autorisation des personnes figurant sur la photo ou de leur représentant légal en remplissant le formulaire d'autorisation de droit à l'image du concours :

Les formulaires devront être envoyés signés et scannés à la Bergerie nationale en même temps que les photos.

En participant, le photographe affirme que toute image qu'il présente est son œuvre originale et qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée.

L'auteur d'une photographie sélectionnée ou lauréate autorise la Bergerie nationale à reproduire et à diffuser son œuvre. Il autorise également l'utilisation de l'image dans le cadre de la promotion du concours photo et des autres activités de la Bergerie nationale. Les images seront toujours accompagnées du nom de l'auteur.

La Bergerie nationale s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers.

Article 7 – Organisation du jury

L'ensemble des photographies sera soumis à un jury :

- Timothée Croizer, enseignant ESC, documentaliste, Bergerie nationale
- Laurent Siméon, directeur, Natureapi
- Cédric Boussouf, animateur, réseau thématique « Biodiversité », MAAF DGER
- Elodie Colombo, Fédération nationale des associations de développement apicole
- Jean-Xavier Saint-Guily, Département Agricultures et Transitions, Bergerie nationale

Le jury sélectionnera dix photos dans chaque catégorie. Elles seront publiées sur Facebook pendant 2 semaines. Le nombre de like permettra de prendre en compte l'appréciation du public.

Le jury retiendra ensuite dans chaque catégorie les 3 meilleures photos au regard de l'ensemble des critères de sélection.

Le Jury procédera à cette sélection dans le respect des règles d'anonymat. Les résultats seront communiqués en septembre 2021 aux participants par email, et publiés sur le facebook de la Bergerie nationale et son site internet. Les décisions du Jury seront sans appel.

Article 8 - Informatique et libertés

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au jeu-concours sont destinées exclusivement à l'organisateur.

Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu-concours. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu-concours ne pourront pas participer au jeu-concours.

Les gagnants autorisent expressément l'organisateur à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent jeu-concours l'identité des gagnants, à savoir leur nom et leur prénom ainsi que leur établissement d'enseignement. Cette autorisation est valable pendant 20 ans à compter de l'annonce des gagnants. Tout participant au jeu-concours dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Bergerie nationale – Service de la Communication, Parc du château – CS40609. 78514 Rambouillet cedex

Article 9 – Calendrier

- Du 1 mars au 15 avril 2021 : inscription des participants
- 31 mai 2021 : Date limite d'envoi des photos
- 1er juin : Sélection du jury
- Du 15 au 30 juin 2021 : Publication sur Facebook des photos sélectionnées
- 1er juillet 2021 : Délibération du jury
- Septembre 2021 : Communication des résultats et envoi des lots

Pour en savoir plus :

Jean-Xavier Saint-Guily, chargé de mission Territoire et apiculture
Bergerie nationale, Département Agricultures et Transitions
jean-xavier.saint-guily@educagri.fr, 06 21 58 49 27.